



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évacuation médicale des Palestiniens de Gaza

Question écrite n° 11398

Texte de la question

Mme Céline Hervieu alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nécessité d'évacuer, pour raisons médicales, 15 600 Palestiniens, dont 3 800 enfants, présents à Gaza, en raison de blessures ou de maladies qu'il est impossible de soigner sur place. Il y a deux ans, le 19 novembre 2023, le Président de la République déclarait que la France était prête à recevoir une cinquantaine d'enfants blessés de Gaza. Pourtant, depuis deux ans, la France n'a accueilli que 27 Palestiniens pour raisons médicales. Mme la députée souligne qu'il s'agit d'un nombre dérisoire, tant au regard des capacités du pays à les accueillir qu'au regard de l'accueil organisé par certains des voisins. Mme la députée souhaite connaître les intentions du Gouvernement d'une part sur une augmentation significative et urgente du nombre d'évacuations médicales depuis Gaza vers la France, d'autre part sur une réduction des délais d'obtention de visas pour les patients et leurs familles afin d'éviter de nouveaux retards mortels ; la garantie de leur droit de rester à l'étranger s'ils le souhaitent, tout en assurant leur droit à un retour sûr, digne et volontaire à Gaza et sur les programmes permettant aux étudiants Palestiniens de poursuivre leurs études en France.

Texte de la réponse

La France continue de se mobiliser pour venir en aide aux populations civiles dans la bande de Gaza. Elle participe ainsi aux opérations d'évacuation médicale de patients pédiatriques en coordination avec l'Union européenne et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis le début de l'année 2024, 29 jeunes patients, enfants gazaouis malades ou blessés, ont été pris en charge avec les membres de leurs familles nucléaires, à leur arrivée à Paris par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et par les services du ministère de la santé. Depuis Gaza jusqu'à l'accueil en France, toutes les opérations d'évacuation conduites par la France ont nécessité l'engagement total du réseau diplomatique, avec une conscience aiguë de l'urgence à laquelle nos personnels font face depuis plus de deux ans. Cette action s'inscrit dans un engagement humanitaire plus large. Depuis 2023, la France a mobilisé 100 M€ par an en faveur de l'aide humanitaire pour les Palestiniens, notamment à Gaza, soit 200 M€ sur deux ans, et renouvelle cet engagement en 2025 à hauteur de 100 M€ supplémentaires. Au sein de cette enveloppe, 20 M€ ont été spécifiquement dédiés à la prise en charge des enfants gazaouis, en réponse à l'effondrement du système de santé et à l'ampleur des traumatismes physiques et psychologiques touchant les mineurs. La France a par exemple apporté un soutien massif au dépistage et au traitement de la malnutrition aigüe des Palestiniens, notamment des jeunes enfants, des femmes enceintes et allaitantes. Cet appui a été mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS et plusieurs ONG, au bénéfice de plus de 660 000 personnes à Gaza et en Cisjordanie. La France soutient également un projet mis en œuvre par Save the Children, qui assure une prise en charge médicale, psychosociale et nutritionnelle des enfants gazaouis en Egypte, au Caire, tout en accompagnant leurs familles. La France demeure mobilisée pour faciliter l'évacuation des enfants dont l'état de santé nécessite une prise en charge à l'étranger, et continuera de soutenir ses partenaires humanitaires pour répondre aux besoins les plus urgents. Elle réitère enfin son appel à un accès humanitaire complet, continu et sans entrave, indispensable pour faire face à l'ampleur de la crise, et à la pleine mise en œuvre du cessez-le-feu à Gaza par les parties, afin de parvenir à une paix et une sécurité durable pour tous.

Données clés

Auteur : [Mme Céline Hervieu](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11398

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9635

Réponse publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1221